

communiqué au comte de Zuylen et au Prince, a été communiqué par ce dernier au Ministre d'Etat, qui a fait le soir les invitations à la conférence aux Représentants des cinq grandes puissances à la Haye.

« Dans l'audience du Roi il a été décidé que l'on proposerait à M. Théodore PISCATORE d'aller à Londres comme plénipotentiaire luxembourgeois avec M. Léon WURTH comme secrétaire.

Voyage à Londres.

« Arrivés à Londres le 6 mai 1867 vers 6 heures du soir. Le même soir nous sommes allés voir le Baron de BENTINK, Ministre des Pays-Bas à Londres. Il a donné communication confidentielle du projet de traité, tel qu'il a été élaboré par Lord Stanley, de concert, quant aux bases, avec les autres plénipotentiaires.

« Ce projet consacre les points suivants :

- 1) Possession du Grand-Duché par la maison d'Orange.
- 2) Neutralisation du pays, sous la garantie des cinq puissances.
- 3) Déclaration de la ville de Luxembourg comme ville ouverte.
- 4) Evacuation de la place par la garnison prussienne.
- 5) Démantèlement de la place aux frais du Roi Grand-Duc.

7 Mai 1867.

« Les plénipotentiaires luxembourgeois sont allés faire leurs visites aux plénipotentiaires des autres Etats intéressés.

« A 3 heures première séance. Projet adopté en principe, malgré les observations des plénipotentiaires luxembourgeois, auxquels le projet n'avait pas encore été communiqué. La conférence s'est montrée peu disposée à accueillir leurs observations et amendements, dominée qu'elle était par la pensée d'assurer avant tout le maintien de la paix par un accord sur les points essentiels et d'écarter toutes les questions de détail et d'exécution, pour ne pas arrêter les travaux.

« Télégramme à la Haye, Luxembourg, Paris et Berlin pour informer que les bases de neutralisation réussissent.

« Prochaine conférence fixée au 9 mai à 1 heure.

8 mai.

« Continué les visites.

« Arrivée à Londres de la députation de Luxembourg pour sauvegarder les intérêts de la ville. Cette députation est d'avis de ne s'occuper dans le traité que des 3 points suivants :

- 1) Neutralisation du Grand-Duché.
- 2) Evacuation de la place par les troupes prussiennes.
- 3) Liberté d'action complète pour le Roi Grand-Duc pour faire des conventions commerciales et faire occuper la forteresse par une garnison neutre.